

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire - Démarche participative du Pays de Thiérache pour plus de bien-être des habitants

Portrait - Daphné Khalifa, Directrice du PETR Briançonnais, des Ecrins et du Guillestrois Queyras

FOCUS - Les contrats de Transition Ecologique

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

ANPP

été 2010

Pôles / Pays / Territoires de projet

Mission d'accompagnement

Porte Parole

Elle facilite les échanges d'informations avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix
des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre
territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

150 territoires rencontrés par an
% de Territoires de projet adhérents
+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes

Pour adhérer à l'ANPP

sommaire

Page 3 édito

Page 4 actus

Page 6 juridique

Page 8 partenaire
Myriam Mahé-Lorent, Banque des
Territoires

Page 9 mobilités

Page 10 projet de
territoire
Démarche participative du Pays de
Thiérache pour plus de bien-être

Page 12 portrait
développeur
Daphné Khalifa, PETR Briançonnais,
des Ecrins et du Guillestrois
Queyras

Page 14 focus
Les Contrats de Transition
Ecologiques (CTE)



Chers adhérents et partenaires,

Au nom du Conseil d'administration et de notre équipe technique, nous tenions à vous féliciter pour tout le travail mené durant ce dernier trimestre et à adresser **à tous les agents** nos remerciements pour avoir mené leur mission avec courage et détermination. Vous avez tous tenu vos engagements, dans le contexte difficile des derniers mois, honorant vos différentes missions et, si nécessaire, en vous adaptant à de nouvelles exigences imposées par la COVID-19 telles que la collecte de masques et de gel hydroalcoolique, la solidarité intergénérationnelle ou l'accompagnement aux usages numériques.

Durant cette période, l'ANPP espère avoir répondu à vos attentes et vous avoir facilité l'exercice de vos métiers. Les différents temps d'échanges que nous vous avons proposés ont permis de **renforcer encore les liens de notre communauté**, entre territoires de projet dont la pertinence est aujourd'hui reconnue, y compris par le Premier ministre.

De cette crise, nous devons tirer les enseignements nécessaires à une prise en compte renforcée des territoires de projet dans les dispositifs à venir, notamment contractuels. En effet, de **nouveaux chantiers** s'ouvrent à nous avec le devenir des contractualisations 2021-2027, qu'elles soient régionales (CPER, politique contractuelle), Etat (contrats de cohésion territoriale, CTE...) ou européennes (fonds structurels).

Mais pour l'instant, et après le second tour des élections municipales et communautaires tant attendu, vous avez **comme priorité l'installation de vos instances exécutives**. Un nouveau chapitre s'ouvre à nous, dans nos territoires, et sera l'occasion d'actualiser nos projets de territoire, socle de vos missions.

L'ANPP est au service de ses adhérents, toujours plus nombreux, et à vos côtés pour écrire cette nouvelle page.

Raymond VALL
Président de l'ANPP
Sénateur du Gers

Save the date : les EGPP arrivent !



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) tiendra les 3 et 4 Décembre 2020, à Dijon, en partenariat avec la Banque des Territoires, l'ANCT, le Conseil régional Bourgogne Franche Comté et le Conseil départemental de Côte d'Or, Dijon Métropole et la Ville de Dijon e les États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2020 (EGPP 2020). Temps fort pour les Territoires de projet (Pôles territoriaux, Pays, Conseils de développement et GAL), cet événement accueillera plus de 500 participants, soutenu par de nombreux partenaires.

Analyse enquête CTE

Le contrat de transition écologique (CTE) est un dispositif qui vise à engager la mutation des territoires autour de projets durables avec l'ensemble des acteurs locaux, aussi bien privés que publics. Les CTE visent à traduire les engagements pris par la France en matière de transition écologique (Plan Climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local, en facilitant le passage à l'action dans les territoires. Parmi les territoires lauréats, on retrouve 17 Territoires de projet. A ce titre l'ANPP a soumis à ces territoires une enquête qui s'est déroulée entre le 20 avril et le 9 mai 2020 par questionnaire en ligne et/ou entretien. Retrouvez la synthèse de cette analyse en page 14.

[Retrouvez l'analyse >>](#)

Agenda

- Webinaire "Crowdfunding" : 14 septembre
- Webinaire "Fonds européens 2" : 28 septembre
- Webinaire "Numérique et Tiers-lieux" : 12 octobre
- Webinaire "Place du développement local dans les politiques européennes" : 9 novembre
- Journée rencontre "Santé en milieu rural " : 14 décembre

Installation des exécutifs



Autant pour les associations et les GIP, les textes sont souples dans l'installation des instances, autant pour les syndicats mixtes (PETR, ouverts et fermés) la législation encadre strictement leur désignation.

[Retrouvez la note >>](#)

Des notes, des notes !



Toujours très active pour ses adhérents, l'ANPP a au cours des dernières semaines rédigé nombre de notes pour vous accompagner durant cette période de transition et pour appréhender au mieux le mandat qui débute.

- Indemnités de fonction dans les Territoires de projet
- Remboursement des frais des élus dans les Territoires de projet
- Association de personnalités aux exécutifs locaux
- Modernisation des SCoT
- Mandats électifs et agents territoriaux

[Retrouvez les notes juridiques >>](#)

AMI Sequoia

Dans le cadre du Programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), porté par la FNCCR, qui finance des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics, un nouvel appel à projet est lancé : l'AMI SEQUOIA.

Cet AMI est dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et « vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions ».

Actions pouvant être financées :

- Poste(s) d'économe(s) de flux
- Outils de mesure, petits équipements
- Audits et stratégies pluriannuels d'investissement
- Aide au financement de la maîtrise d'œuvre

[En savoir plus >>](#)

A qui adresser la convocation à la séance d'installation du PETR ?

La convocation doit être adressée, avec la note de synthèse, à 3 catégories de personnes :

1° à chaque délégué titulaire du comité syndical (*articles L. 5711-1, L. 5741-1, L. 5211-1 et L. 2121-12 CGCT*).

2° A chaque délégué suppléant du comité syndical (*par analogie avec ce qui est prévu pour les EPCI, article L. 5211-6 § 4 CGCT, et pour assurer le respect du droit à l'information des conseillers suppléants, d'application générale, articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-13 CGCT*).

3° Depuis la Loi «Engagement et proximité», il est prévu, tant dans les EPCI, que dans les syndicats mixtes (*article L. 5211-40-2 § 6 CGCT*), que les conseillers communautaires des EPCI membres du syndicat mixte ouvert, fermé ou PETR, qui ne sont pas délégués syndicaux (et donc non membres du comité) doivent également être destinataires d'une copie de la convocation envoyée aux délégués syndicaux avec la note de synthèse (de même, leurs sont communiqués également, par la suite, les comptes rendus des comités syndicaux dans un délai d'1 mois, le rapport d'orientation budgétaire et le rapport d'activité du syndicat). Ces documents sont transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par le syndicat mixte.

Comment envoyer la convocation à la séance d'installation ?

Avant la Loi «Engagement et proximité», le principe était une transmission écrite (la voie dématérialisée était possible, mais à titre alternatif et sur demande des délégués).

Avec l'article 9 de la loi du 27 décembre 2019, le principe est désormais inverse (*articles L. 5741-1, L. 5711-1 & L. 2121-10 CGCT*) : la règle est désormais la transmission de manière dématérialisée de la convocation, et (comme pour les communes ou les EPCI), ce n'est que si les délégués en font la demande expresse et préalable, que la convocation pourra être adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

En application des dispositions applicables aux conseils municipaux et à l'ensemble des EPCI et syndicats mixtes fermés, la convocation devra être accompagnée d'une note explicative de synthèse, pour chacun des points prévus à l'ordre du jour (*articles L. 5711-1, L. 5741-1, L. 5211-1, L. 2121-12 § 1 CGCT dans sa version applicable au 22 mars 2020*).



Quel est le contenu de la convocation à la séance d'installation ?

L'ordre du jour minimal de la séance d'installation doit être (*articles L. 2121-7 § 3, L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-1 CGCT*) :

- L'élection du président
- La fixation du nombre de Vice-présidents et, le cas échéant, «d'autres membres» du bureau (*il est prudentiel de rendre dûment exécutoire la délibération fixant le nombre de Vice-présidents et «autres membres» du bureau, c'est-à-dire de transmettre celle-ci au contrôle de légalité et de la publier, une solution pouvant consister à prévoir une suspension de séance pour accomplir ces deux formalités, la publication pouvant être opérée par voie d'affichage*)
- L'élection des Vice-présidents et «autres membres» du bureau
- Dans la mesure où, immédiatement après l'élection du président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président nouvellement élu donne lecture de la charte de l'élu local, ce point peut être utilement rappelé à l'ordre du jour

Rubrique réalisée par Michael RESTIER, Directeur de l'ANPP
& Anne GARDERE, Avocat au Barreau de Lyon



Partenaire

Myriam Mahé-Lorent Responsable du Service Information Territoriale à la Direction du réseau de la Banque

Pouvez-vous nous présenter la Banque des Territoires et sa stratégie envers les collectivités ?

La Banque des Territoires, créée en 2018, est la direction de la Caisse des Dépôts rassemblant les entités du groupe qui participent au développement des territoires.

Grâce à une connaissance fine des enjeux et des besoins de ses clients, la Banque des Territoires propose des solutions adaptées en ingénierie ou en financement aux porteurs de projets (collectivités locales, investisseurs privés...). Forte de sa double culture privée/publique, elle a la capacité de faire travailler des acteurs différents autour d'un même projet.

Quel est votre rôle à la Banque des Territoires ?

Je suis Responsable du Service Information Territoriale à la Direction du réseau de la Banque des Territoires. Ce service a la charge de Localtis et du partenariat avec les associations d'élus locaux. Il favorise la transmission d'informations entre nos services et les collectivités locales, via les associations d'élus locaux. Ce service est en quelque sorte la porte d'entrée pour les demandes d'informations et a ensuite le rôle de mise en contact du porteur de projet avec l'expert de la Banque des Territoires le plus à même de lui répondre.

Pourquoi travaillez-vous à la Banque des Territoires ?

Mon parcours est marqué par une alternance de postes à Paris et en région. Selon moi, cette alternance est très positive, puisqu'elle m'a permis d'obtenir une vision nationale, mais aussi d'aller au plus proche du terrain. Cet équilibre m'a permis d'avoir un parcours très marqué par le service public local et très proche des territoires.

Lorsque je travaillais pour le Ministère des Finances à la Direction Générale de la Comptabilité Publique puis des Finances Publiques, je travaillais déjà en partenariat avec la Caisse des Dépôts. J'ai rejoint la Caisse des Dépôts en 2010.

Quel est le contenu du partenariat qui associe la Banque des territoires avec l'ANPP ?

C'est un partenariat riche et pertinent, qui date de 1997. La Banque des Territoires et l'ANPP partagent le même intérêt pour les questions du secteur public local et les projets portés par les pôles et les pays rejoignent très largement nos axes d'intervention (transition énergétique, développement économique, numérique, mobilité...). En outre, il permet de faire connaître l'action et l'offre de la Banque des Territoires aux adhérents de l'ANPP mais aussi de favoriser les échanges à travers la participation aux rencontres régionales, nationales et aux Etats Généraux organisés par l'ANPP.

Avez-vous un ressenti à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

L'enjeu de la ruralité a pris une nouvelle dimension avec la crise du Covid-19 : Celle-ci a confirmé la fracture territoriale et la nécessaire intervention pour un meilleur accès aux services publics, aux commerces et pour inscrire formellement tous les territoires dans la transition numérique, apparue si nécessaire. La crise a aussi provoqué un regain d'intérêt pour les territoires ruraux et la qualité de vie qu'ils proposent. Les collectivités locales ont été très engagées et réactives durant cette crise. Elles ont montré que la connaissance de leur territoire et de leurs habitants est un atout majeur en situation d'urgence. Elles se mobilisent pour la relance en soutenant l'économie et l'emploi tout en promouvant une société plus juste et plus durable. Je pense qu'en quelques semaines, le regard des citoyens sur la place des collectivités, sur le rôle des élus et les services locaux a changé. Cela pourra avoir un apport bénéfique lors des débats sur de futures évolutions législatives.

myriam.mahe-lorent@caissedesdepots.fr

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP

Le programme continue !



Acteurs et collectivités
engagés pour l'Eco-mobilité

Les premières réunions de sensibilisation ont eu lieu !

Le premier axe du programme AcoTÉ a pour ambition de sensibiliser 25.000 décideurs publics locaux aux enjeux du covoiturage du quotidien notamment via des formations, ouvertes aux territoires voisins. Notre ambition : proposer une solution de mobilité qui dépasse les frontières administratives.

Première réunion avec le PETR Pays Vallée du Loir



Face à la crise sanitaire, nous avons développé les réunions en visio, ici avec le Pays de la Déodatie



Une newsletter pour AcoTÉ

L'objectif d'AcoTÉ tient aussi à créer et fédérer un réseau d'acteurs structurés autour des questions des mobilités durables en zone peu dense. Pour commencer, un niveau d'information égal sur ces questions nous a semblé essentiel. Ainsi, nous avons lancé une newsletter dédiée au programme et au covoiturage. Actualités législatives, déploiement du programme dans les territoires, sondages et retours d'expériences sont au programme.

[N'hésitez pas à vous inscrire >>](#) via le questionnaire

Retrouvez également [la plaquette de présentation du programme >>](#)

On présente le programme

Le 12 Mai dernier, nous avons présenté le programme AcoTÉ lors d'un webinar organisé en partenariat avec la plateforme collaborative Idéal Connaissances, [plus d'informations >>](#)

Lors des Journées Rencontres organisées par l'ANPP les 19 et 20 mai derniers sur la mobilité en zone rurale, Chloé NOUAL, en charge du programme chez CertiNergy & Solutions, a présenté AcoTÉ aux participants, [retrouvez le CR et l'enregistrement >>](#)



Projet de territoire

La démarche participative du Pays de Thiérache pour plus de bien-être

DITES DONC,
C'est par où
le BONHEUR
EN THIERACHE ?

Aujourd'hui, la richesse d'un territoire est mesurée à partir d'indicateurs économiques. Mais l'humain et son bien-être, qu'en est-il dans tout ça ? Depuis quelques années, de nouveaux indicateurs dits « alternatifs au PIB » sont mis en place pour mesurer ce qui compte pour les populations et mieux piloter l'action publique. Sensibles à cette nouvelle dynamique, les acteurs du Pays de Thiérache se sont lancés le défi d'élaborer un indicateur participatif de bien-être adapté à la réalité de leur territoire et de ses habitants. Alors en Thiérachec'est par où le bien-être?

Une dynamique en phase avec les réflexions du Pays de Thiérache

Les études socio-économiques et les articles sévères véhiculés par les médias impactent fortement l'image de la Thiérache. Mais peut-on réellement - au travers d'études, de statistiques ou d'articles - préjuger du bien-être des thiérachiens et thiérachiennes ?

Le Pays de Thiérache se caractérise par une population vieillissante, en grande difficulté sociale liée au chômage, à la formation, à la pauvreté. Mais depuis quelques années, à travers son projet de territoire, la Thiérache mise sur ses atouts : diversification des activités économiques, préservation de l'environnement, renforcement des services à la population, développement touristique ... Si les marges de progrès sont grandes, le territoire dispose de ressources. Il peut relever le défi de la réussite socio-économique et démontrer sa capacité à se transformer. Le regard des citoyens sur ces questions est apparu important à connaître pour, d'une part, s'assurer que les politiques publiques menées sont au service du bien-être des habitants et, d'autre part, dégager des marges de progrès.



Élaboration et mesure participative du bien-être en Thiérache

Chacun a sa propre vision du bien-être, individuel ou collectif... Son caractère est multidimensionnel et complexe à appréhender. Une évaluation du bien-être d'une population réalisée uniquement par des experts ou par les décideurs politiques risque de ne pas être perçue comme légitime. Une approche participative permet alors de prendre en compte l'avis de tous (experts, politiques, associations, habitants), de disposer d'une connaissance sur le

bien-être et le mal-être des habitants et de guider les décisions politiques quant aux actions à développer à destination de la population.

Élaboration et mesure participative du bien-être en Thiérache

Chacun a sa propre vision du bien-être, individuel ou collectif... Son caractère est multidimensionnel et complexe à appréhender. Une évaluation du bien-être d'une population réalisée uniquement par des experts ou par les décideurs politiques risque de ne pas être perçue comme légitime. Une approche participative permet alors de prendre en compte l'avis de tous (experts, politiques, associations, habitants), de disposer d'une connaissance sur le bien-être et le mal-être des habitants et de guider les décisions politiques quant aux actions à développer à destination de la population.



L'élaboration de l'Indicateur Participatif de Bien-être du Pays de Thiérache s'est faite en deux temps :

Avril 2017 : les partenaires du territoire ont constitué un groupe de réflexion pour travailler collectivement sur la notion de bien-être de la population. Cette collaboration a permis d'aboutir au choix des thèmes sur lesquels interroger la population.

Juin 2017 : une enquête en ligne et des rencontres de terrain ont permis d'interroger directement la population sur ce qui contribue à son bien-être et à son mal-être ainsi que sur son niveau de bonheur.

Une démarche nouvelle et prometteuse pour le territoire

La démarche « Indicateur participatif de bien-être » est un exercice nouveau pour les acteurs du territoire et la population. Au total, 331 habitants se sont exprimés. Si cet échantillon peut paraître limité au regard du nombre d'habitants du territoire, il apparaît honorable compte tenu des moyens qu'ont pu déployer les partenaires du Pays de Thiérache dans le cadre de cette démarche nouvelle.

Est-on heureux en Thiérache ? Ce qu'il faut retenir

Les habitants ont classé ce qui leur importe le plus :



TOP 6 de ce qui contribue au bien-être

- La famille & les amis
- La nature, le cadre de vie et le calme
- La santé
- L'équilibre vie personnelle-vie professionnelle (dont travail)
- Le logement
- Les loisirs



TOP 6 de ce qui contribue au mal-être

- Les difficultés relatives aux relations humaines
- Le chômage et le manque d'argent
- La maladie et l'accès aux soins
- L'accessibilité aux services et commerces
- Les nuisances (bruit, pollution, dégradation de l'environnement, éoliennes)
- La météo

Une population globalement heureuse

Plus de **70 %** des habitants interrogés s'estiment en situation de bien-être

Une note moyenne de
7,4/10
en réponse à la question « A quel point êtes-vous heureux ? »

Des perspectives pour faire évoluer les politiques publiques locales

La démarche « Indicateur participatif de bien-être » a été conçue comme une boussole pour aider les décideurs locaux de Thiérache à mieux répondre aux attentes de la population. Riches des enseignements de l'enquête, les partenaires du Pays de Thiérache ont pu étudier l'écart entre les politiques publiques déjà menées et les besoins des habitants pour se sentir plus heureux. L'étude alerte sur les défis auxquels faire face pour que la population retrouve confiance en son avenir en Thiérache. D'importantes marges de progression sont attendues dans plusieurs domaines :



L'attractivité résidentielle du territoire (en termes d'offre de services et de commerces, de cadre de vie, d'offre culturelle...). L'étude révèle que rendre le territoire attractif pour ses habitants ainsi que pour de nouveaux entrants actifs est tout aussi indispensable que le développement de l'attractivité touristique de la Thiérache et la capitalisation sur le cadre de vie.



L'emploi constitue l'une des sources majeures de mal-être en Thiérache. La principale demande émanant de la population concerne le développement économique du territoire : accueil d'entreprises, soutien des entrepreneurs. Les collectivités du territoire mettent déjà en œuvre certaines actions visant à faciliter l'installation ou le développement d'entreprises (zones d'activités, immobilier d'entreprise, appui à la création/reprise d'entreprise).



La mobilité en milieu rural. La question de la mobilité apparaît centrale dans la vie et les préoccupations des habitants de Thiérache. La carence en moyens de transports collectifs, la totale dépendance à la voiture, l'impossibilité matérielle pour certains de disposer d'un véhicule et l'isolement qui en découle, constituent une réelle source d'inconfort au quotidien. La question de la mobilité interroge également celle de l'autonomie de certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées) pour accéder à la fois à l'emploi, à la formation, aux services de santé, aux commerces ou encore à l'offre de loisir et culturelle.



La coordination des acteurs de Thiérache. Il existe un enjeu fort à ce que l'ensemble des partenaires du territoire travaillent davantage en réseau. Les institutions, associations, collectivités, disposent de compétences complémentaires et une bonne synergie optimiserait l'efficacité de l'action territoriale.
PETR Pays de Thiérache

Démarche Indicateur Participatif de Bien-Être – 2017
Rédaction : ADAGE Environnement
contact@pays-thierache.fr



Portrait développeur

Daphné Khalifa
Directrice du PETR du
Briançonnais, des Ecrins et du
Guillestrois Queyras

Une courte biographie, présentation de votre parcours ?

J'ai d'abord suivi un double cursus universitaire en Langues Etrangères Appliquées en anglais et italien et en Langues et Civilisations Étrangères à Amiens. En parallèle de mes études, titulaire d'un BAFD, j'ai travaillé sur la mise en place de séjours en lien avec le Conseil Général de la Somme par le biais de coopérations transfrontalières notamment avec l'Angleterre à travers le programme INTERREG 2. Ensuite, installée sur Marseille, j'ai obtenu une licence en développement touristique de coordinateur et développeurs de l'action touristique territoriale. A l'issue de cette licence, j'ai travaillé pour un tour operator à Aix-en-Provence, j'étais chargée de créer des séjours et parfois de les accompagner. C'est en déménageant sur l'Île de la Réunion que j'ai, pour la première fois, travaillé dans le secteur public, pour la délégation Océan Indien de l'IFREMER. En 2010, habitant dans les Hautes Alpes, j'ai pris mon premier poste à l'époque à l'Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, qui en 2016 est devenu un établissement public le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Par hasard ... comme beaucoup de monde je ne connaissais pas les structures Pays ! Un ami m'a transmis l'offre et j'étais recrutée comme gestionnaire LEADER et PAYS. En 2013, j'ai accepté le poste de direction, je l'ai fait en sachant l'ampleur de la tâche et la pression que cela représentait. Je ne le regrette pas, car travailler avec des élus est passionnant. Il y a toujours beaucoup d'imprévu, de rebondissements, de nouveaux projets ... on ne s'ennuie jamais. Ce métier de développeur en ingénierie territoriale, que je connais maintenant très bien, permet de travailler à différentes échelles, ce qui génère de nombreux échanges et mise en réseau. Les structures Pays / PETR sont généralement de petites unités de développeurs et ingénieurs territoriaux, dont les équipes tournent en partie en fonction des projets, et cela permet de toujours rester dans l'action et la pro-activité.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

A ce poste-là, la journée type n'existe pas ! Le point commun à chaque journée est qu'elle est bien remplie et pleine d'imprévu. C'est un poste transversal et même si nos locaux sont à différents endroits du territoire, je suis en contact quotidien avec mon équipe. La relation technicien/élu est importante, je suis donc en lien très régulièrement avec l'autorité territoriale, le président bien sûr, mais aussi les élus en charge des différentes missions du PETR. Ces temps d'échange avec l'équipe et les élus sont nécessaires pour rester en phase avec les attentes de chacun.

En tant que directrice, je suis en charge de tâches administratives comme la comptabilité ou les ressources humaines, des tâches pour lesquelles je m'astreins des moments dédiés dans la semaine. Ensuite, les journées se déroulent selon l'actualité des différentes missions et des projets en cours. La recherche et la mise en place de contractualisations, de nouveaux programmes ou stratégie territoriale, pour aider les communes et EPCI à mener des nouveaux

projets en leur trouvant les financements nécessaires constituent ma mission principale. Selon l'actualité, j'effectue également beaucoup de déplacement généralement sur Marseille et Paris pour aller à la rencontre des partenaires et financeurs.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Avec le renouvellement des instances municipales et communautaires, c'est l'installation des instances du PETR. Nous avons élaboré des outils de communication afin que les nouveaux élus fassent connaissance avec le PETR et aient envie d'y siéger. Autre gros dossier, nous portons un Contrat de Transition Ecologique et Solidaire. Nous sommes l'un des dix-sept premiers territoires d'expérimentation choisis par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Ce contrat, les élus l'ont voulu transversal et touchant aux cinq thématiques que sont l'alimentation, les déchets, les énergies renouvelables, la mobilité et le logement. Un volet important de participation citoyenne a également été intégré au contrat. L'an dernier nous avons or-

en présence de Cyril DION, cela a été un temps de débat et d'échange citoyen autour des thématiques de la transition.

Deux postes sont dédiés au suivi du contrat et j'en assure la coordination et le relais avec le ministère et le cabinet de la ministre en charge. Ce contrat nous a permis de travailler de façon beaucoup plus fluide avec nos partenaires, que sont l'ADEME, le CEREMA, la DREAL et la Banque des Territoires. Depuis le début d'année, avec le président, nous sommes associés à un groupe de travail avec le MTES et le cabinet, sur les nouvelles modalités de mise en œuvre d'un comité à la transition écologique que l'état pourrait mettre en place. Dans ce cadre nous participons aux ateliers, nous sommes partenaires à la co-rédaction d'une charte diffusée ces derniers jours. Nous sommes également sollicités régulièrement pour partager notre expérience du CTE avec d'autres territoires mais également lors de manifestations comme les assises de la transition, des tables rondes au ministère ou des journées conférences à l'ANPP.

Relations EPCI / Pays quelles relations ?

Nous avons trois EPCI, avec lesquels nous travaillons dans les modalités qu'ils souhaitent. Le lien et la communication avec les DGS sont essentiels. Je compte aussi sur mon équipe pour entretenir un lien avec les techniciens des EPCI ; notre rôle est de les accompagner, d'être facilitateur, pas de les diriger. Afin de travailler en symbiose et d'éviter l'écueil majeur qui peut subvenir de « se marcher sur les pieds » nous restons à leur disposition. Nous organisons selon les thématiques portées par le PETR, des réunions de coordination, qui permettent notamment aux EPCI de se voir entre eux, ce qui n'est pas si habituel hors PETR. Ensuite, au-delà des EPCI nous avons aussi un PNR, complètement englobé dans le PETR. Sur les thématiques communes que nous avons avec le Parc du Queyras, comme l'énergie, nous essayons de travailler ensemble au maximum. Au niveau élu, les 3 EPCI sont représentés dans les instances du PETR que sont le conseil syndical et le bureau, et les échanges sont toujours très cordiaux et fructueux.

Il n'y a pas de concurrence avec les EPCI, le PETR est leur outil.

Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?

Le passage de l'association de Pays à la structuration en PETR, a été un moment marquant car cette modification a permis au Pays de rebondir et d'être mieux pris en compte. J'ai travaillé à ce passage en lien avec les EPCI, la préfecture et la DGFIP. Cela a été un travail commun, très intéressant, d'autant que nous étions les premiers à faire la démarche en région Sud PACA. Un autre temps fort et la conférence annuelle des Maires ; c'est un moment très important de la vie du PETR. Nous réunissons

sous l'égide de la Préfète des Hautes-Alpes et du président du PETR, les 36 maires de notre territoire et nos partenaires, afin de présenter le travail de l'équipe du PETR. Il s'agit toujours d'un bon moment, fort en échanges.

Un moment décevant qui vous a marqué ?

Je n'en ai pas ; je ne suis pas quelqu'un qui s'attache à noter les moments négatifs. Notre territoire de montagne se veut résilient, de fait, je tente également de l'être, m'adapter et toujours aller de l'avant. Nos élus sont dans la même dynamique et j'ai une équipe moteur, très motivée et motivante.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Toutes les politiques territoriales ne peuvent s'adapter à tous les territoires ; Il faut garder à l'esprit que chaque échelle de territoire est importante et peut-être pertinente selon le cas. L'enjeu tient notamment à adapter les dispositifs aux territoires et non l'inverse et à respecter les différents blocs qui organisent le territoire national. Le recours à la contractualisation est de plus en plus pratiqué. Les différents échelons sont parfois mis en concurrence, alors qu'il faut du consensus pour que soient respectés les compétences et missions de chacun. La multiplication des contrats les rendent parfois peu compréhensibles pour les porteurs de projets (collectivités, entreprises, associations ...) ou qui peuvent être redondants ... Le PETR a toute sa place dans ce besoin de mise en cohérence des politiques publiques et cela pour aider les communes et les EPCI dans leur recherche de la meilleure stratégie de politique territoriale et surtout à trouver des solutions de financements. Enfin, et l'ANPP y travaille, il faudrait encore plus se servir des Pays/PETR pour être des laboratoires d'expérimentation de certaines politiques territoriales car grâce à leur souplesse et leur réactivité, ce sont des structures capables de mettre en cohérence et rendre efficiente l'application de certaines politiques territoriale.

Merci à l'équipe de l'ANPP pour son travail et le lien et les échanges d'expérience entre Pays/PETR qu'elle permet.

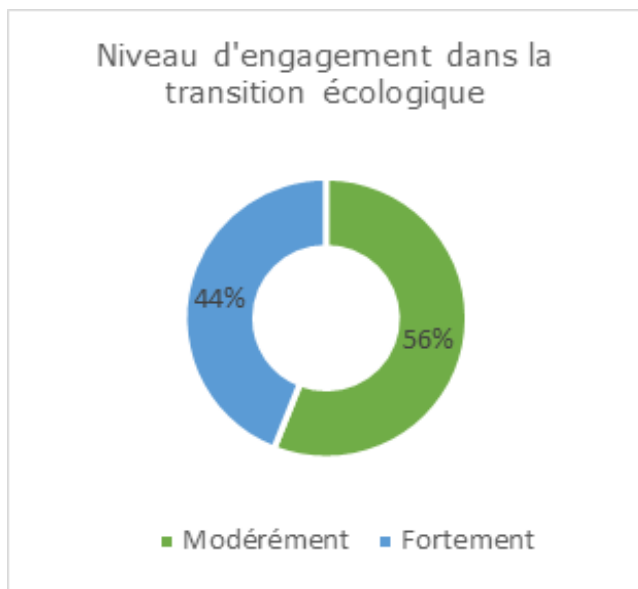
d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP

Les Territoires de Projet et les Contrats de Transition Ecologique

Que ce soit à travers le Plan Climat, la Cop 21 ou le One Planet Summit, la France a pris d'ambitieux engagements en matière de transition écologique. Afin de respecter ces engagements, l'enjeu central est de territorialiser la transition écologique en donnant aux territoires les moyens de la mettre en œuvre. Depuis 2018, l'Etat a déployé un nouvel outil, afin d'accompagner les territoires à amorcer leur mutation écologique : le **Contrat de Transition écologique (CTE)**. Elaboré en co-construction avec l'Etat, les collectivités, et les acteurs socio-économique du territoire, les CTE ont pour ambition de faire de l'écologie un axe majeur du développement économique et de la création d'emplois pour les territoires. Aujourd'hui, on compte une centaine de CTE répartis sur la France et les territoires d'Outre-mer dont 17 portés par des Pays et Pôles territoriaux

L'ANPP a lancé en 2020 une enquête sur la manière dont ces derniers sont élaborés et mis en œuvre au sein des Territoires de projet. Le questionnaire visait à dresser un état des lieux des CTE par les Territoires de projet et a récolté 55% de réponses.



Les Territoires de projet agissent depuis des années en faveur d'une transition écologique locale, aussi bien à travers le portage de dispositifs dédiés (PCAET...) qu'à travers des dispositifs plus globaux comme le SCOT, le PAT ou le CLS.

Le CTE a pour ambition de faciliter le passage à l'action au niveau local sur le sujet de la Transition Ecologique. Les premiers territoires lauréats étaient dans l'ensemble déjà engagés sur ces questions.

77% des porteurs de CTE étaient TéPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte).

1/4 des Pays / Pôles territoriaux CTE étaient déjà porteurs d'un PCAET ou accompagnaient leurs EPCI dans la mise en œuvre du dispositif.

Le CTE : un dispositif fédérateur et favorable aux échanges entre les territoires et les services de l'Etat

L'élaboration du CTE a représenté, pour de nombreux acteurs publics comme privés, une opportunité de débattre et d'échanger sur des initiatives durables, créant une véritable émulation autour du défi de la transition écologique au niveau local.

Ce dispositif a également permis de renforcer la collaboration avec le Ministère et les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL), grâce à des échanges réguliers et à un travail conjoint au sein du comité de pilotage et du comité technique

Les difficultés rencontrées

Les Territoires ont rencontré diverses difficultés durant la période d'élaboration de leur contrat.

-Les élus regrettent les **délais serrés** lors de la phase d'élaboration du projet, ce qui a compliqué la mobilisation des acteurs, notamment les acteurs socio-économiques *

-Certains territoires pointent un **manque de soutien en ingénierie**, face à un dispositif exigeant en termes de temps et de Ressources humaines.

Contenu des CTE portés par des Territoires de projet

L'instauration des CTE permet d'accompagner la réalisation de nombreux projets, que ce soit dans le domaine de l'économie verte, de la gouvernance alimentaire, de la gestion des déchets, de la transition vers une agriculture plus durable ou de l'adaptation des territoires aux changements climatiques. Cette multitude de thématiques abordées va de pair avec l'approche transversale portée par les Pays/Pôles.

L'énergie, un axe prioritaire. Si les actions portées par les territoires à travers le dispositif CTE sont très diverses, on observe un accent particulier mis sur les problématiques énergétiques. Ainsi, dans **70%** des cas, des acteurs de l'énergie, aussi bien publics comme les SDE (Syndicat Départemental d'énergies), que privés, ont été associés à la mise en œuvre du CTE. Souvent en lien avec les démarches TélecV, les démarches initiées en matière énergétique concernent prioritairement le bas carbone et la sobriété énergétique, la rénovation énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelable

ZOOM : L'ambition du CTE du Pays de Brest : vers un territoire bas carbone

Le CTE du Pays de Brest a fait le choix d'une stratégie bas-carbone, visant l'autonomie énergétique du territoire et la réalisation d'une transition énergétique. Pour cela, le Pays de Brest a initié la production d'un cadastre solaire et réfléchit, avec Brest Métropole, à la création d'un réseau de chaleur bois à Plouzané.

Le CTE en interne

Animation

68% des CTE mobilisent un ETP.

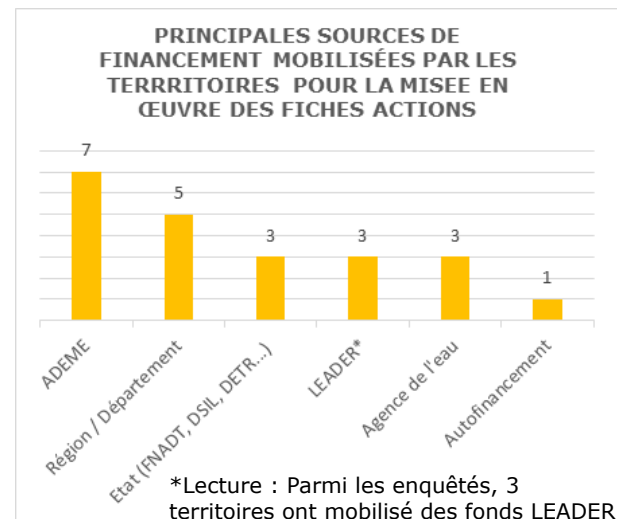
22% des CTE mobilisent deux ETP.

Articulation du CTE avec les autres dispositifs et financements divers

2/3 des Territoires ont réfléchi à l'articulation de leur CTE avec d'autres dispositifs, notamment avec le programme LEADER. La Région peut aussi être un soutien financier sur certaines actions.

Mise en œuvre opérationnelle et temporalité des CTE

L'ensemble des sondés a signé son CTE entre **novembre 2019** et **février 2020**. Une très large majorité d'entre eux est entrée dans la phase opérationnelle du dispositif



Bilan des CTE et perspectives d'avenir

Les contrats étant signés depuis peu, il est trop tôt pour dresser un bilan exhaustif, mais certains constats peuvent être faits à mi-parcours :

L'élaboration de ces CTE a lancé une dynamique écologique importante dans les Territoires, permettant à ces derniers de démontrer de leur volonté de s'engager. Ce message d'engagement fort est à l'origine de réelles attentes des acteurs à l'égard de ce dispositif.

L'enjeu réside donc dans la **consolidation et la pérennisation** de cette dynamique, ce qui ne pourra se faire sans la mise en œuvre rapide des premières actions. –très bien

Un autre défi important est de **mobiliser les fonds nécessaires** à la mise en œuvre des actions puisqu'il n'existe pas d'enveloppe financière dédiée. Les Territoires ayant déjà "réussi à mobiliser des fonds" sont naturellement plus confiants dans la réussite du dispositif.

Partenaires

Partenaires institutionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fédérations d'élus



Partenaires privés



AG2R LA MONDIALE

Partenaires médias



Partenaires locaux

